

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 20 janvier 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G.

Vilmint, S. Casabianca C. Roy, S. Baud, M. Aragon, R. Cusin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Seifert à P. Meylan, S. Pérou à S. Mercet, C. Arhuero à M. Genoud

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc,

Le secrétariat a été assuré par : S. Mercet

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

N° 2023-04

FINANCES- Convention de participation financière aux investissements nécessaires à la conception et réalisation d'un skate park et d'un pumtrack avec la commune de Neydens

Compte-tenu de la réalisation d'un pumtrack et d'un skate park sur le territoire de Beaumont mais à proximité immédiate de la commune de Neydens,

En raison de la proximité avec le territoire de Neydens, la commune de Beaumont a pris attache avec les élus de Neydens afin de présenter le projet et d'avoir leur soutien,

Trouvant le projet très intéressant, les élus de Neydens ont décidé de participer financièrement à notre projet à hauteur de 34 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- **VALIDER** cette recette **dans l'équilibre de l'opération**
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec la commune de Neydens.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Sophie MERCET

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire.
A Beaumont, le
Le maire,

